

STAGIAIRES DE CATÉGORIE C

LA RECHERCHE DE LOGEMENT DISCIPLINE OLYMPIQUE



Les lauréats du concours de catégorie C sont très nombreux à nous signaler de **copieuses difficultés de logement** pour suivre la scolarité qui doit débiter le 13 mai notamment dans les établissements franciliens. Les **contraintes liées à l'organisation des jeux olympiques** les conduisent à **ne pouvoir bénéficier d'une location pour la totalité de leur scolarité** et à devoir libérer leur logement, quand ils sont parvenus à surmonter les difficultés à en trouver un, pour le 1^{er} juillet.

Nombre d'entre eux envisagent de renoncer au bénéfice du concours faute de pouvoir trouver à se loger.

Tous le font dans des conditions financières **difficilement compatibles avec leur rémunération.**

Face à cette situation, Le syndicat est donc intervenu ce jour auprès de la Direction Générale et de l'ENFiP pour demander, faute de garantir un logement à chaque stagiaire, le **report de leur scolarité ou tout au moins de différer la partie de scolarité positionnée sur le mois de juillet**, leur permettant ainsi de rejoindre leur département d'affectation soit au 13 mai ou le 1^{er} juillet.

Les conditions de logement ont un impact essentiel sur le déroulement d'une scolarité dans des conditions satisfaisantes. Les traditionnelles difficultés des agents de catégorie C accueillis dans les établissements franciliens se trouvent conjoncturellement accentuées pour les plus de 700 stagiaires de Noisy et Noisiel. **L'Administration ne peut pas les laisser se débrouiller.**

Si nous pouvons nous féliciter collectivement du volume d'agents appelés à l'activité, il serait fâcheux de voir s'accroître le taux de défection pour **des difficultés qui auraient du être anticipées. c'est aussi cela l'attractivité.**



C'EST **VOUS**
POUR **VOUS**
QU'ON SE BAT !

